

ASSOCIATION SPF 31 - HAUTE-GARONNE

147 AVENUE DES ETATS-UNIS
31200 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Aux membres de la Fédération

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du SPF 31 - Haute-Garonne, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » relative à la première application du règlement ANC N°2022-06 ainsi que la valorisation des contributions volontaires en nature.

Nous vous informons également que les données figurant dans la partie présentation de l'Association

n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par le Comité Départemental, en vue de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité

à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les

concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Jérôme SZLIFKE

Commissaire aux Comptes

Signé par Jérôme Szlifke
Le 22 mai 2026

Jérôme SZLIFKE

Stéphane SZLIFKE



Bilan

Fédération de la HAUTE GARONNE - FED GM 031 0

00000 000054

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 028 551	1 482 921	545 630	375 444
Terrains	163 050	0	163 050	143 050
Agencements et aménagements de terrains	20 529	684	19 845	0
Constructions	1 260 360	977 626	282 734	130 150
Installations techniques, matériel et outillage industriels	190 590	163 413	27 176	19 695
Autres immobilisations corporelles:	394 021	341 197	52 824	82 549
<i>Installations générales, agencements divers</i>	19 090	12 823	6 266	8 137
<i>Matériel de transport</i>	295 115	251 032	44 083	69 542
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	58 587	57 260	1 327	3 094
<i>Mobilier</i>	21 230	20 062	1 148	1 776
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	6 898	0	6 898	6 898
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	3 100	0	3 100	3 100
Prêts	0	0	0	0
Autres	3 798	0	3 798	3 798
I. Actif immobilisé	2 035 449	1 482 921	552 528	382 342
Stocks et en cours	0	0	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Créances	285 043	0	285 043	260 131
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	131 513	0	131 513	120 909
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances (dont produits à recevoir)	150 741	0	150 741	139 222
Charges constatées d'avance	2 789	0	2 789	0
Valeurs mobilières de placement et FNS	1 475 761	0	1 475 761	1 619 103
Disponibilités	52 928	0	52 928	306 350
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	2 606
II. Actif circulant	1 813 732	0	1 813 732	2 188 190
III. Ecart de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	3 849 181	1 482 921	2 366 260	2 570 532



Bilan

Fédération de la HAUTE GARONNE - FED GM 031 0

00000 000054

Exercice : 2025

En Euros	Année 2025	Année 2024
Fonds propres sans droit de reprise	345 570	361 570
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Projet associatif et réserves	0	14 361
Report à nouveau	1 663 827	1 558 777
Excédent ou déficit de l'exercice	24 038	74 688
Situation nette (sous-total)	2 033 435	2 009 397
Subventions d'investissement	12 200	24 400
I. Fonds propres	2 045 635	2 033 797
Ecart de combinaison	0	0
II. Ecart de combinaison	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	108 628	209 226
III. Fonds reportés et dédiés	108 628	209 226
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
IV. Provisions	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 853	218 507
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	90 191	81 667
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes (dont charges à payer)	6 953	7 336
Produits constatés d'avance	10 000	20 000
V. Dettes	211 997	327 509
VI. Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	2 366 260	2 570 532

Edité le :



Compte de résultat

Exercice : 2025

Fédération de la HAUTE GARONNE - FED GM 031 0 00000 000054

En Euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	296 028	264 833
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	1 328 203	1 358 614
Concours publics et subventions d'exploitation	162 604	207 179
Ressources liées à la générosité du public	599 910	615 575
<i>Dons manuels</i>	585 628	583 523
<i>Mécénats</i>	14 282	32 052
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	565 689	535 860
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	11 507
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	500	0
Autres produits	334 750	344 206
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	75 288	92 109
<i>Produits d'initiatives</i>	259 462	252 098
<i>Autres</i>	0	0
Utilisations des fonds dédiés	133 296	46 677
I - Produits d'activité	2 092 778	2 025 838
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	497 810	510 181
Variations de stock	0	0
Autres achats	71 727	63 074
Services extérieurs	96 770	76 361
Autres services extérieurs	186 551	158 638
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	396 930	328 839
Impôts, taxes et versements assimilés	31 649	24 118
Salaires	439 037	434 113
Cotisations sociales	141 904	129 088
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	52 759	58 967
<i>- sur immobilisations</i>	52 759	58 967
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
<i>- sur actif circulant</i>	0	0
<i>- pour risques et charges</i>	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	177 639	123 533
Reports en fonds dédiés	32 699	114 043
II - Charges d'activité	2 125 473	2 020 954
Résultat d'activité	- 32 695	4 884
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	56 733	45 582
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	56 733	45 582

Edité le :

IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	0	0
Résultat Financier	56 733	45 582
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0	13 126
		12 695
		0
V - Produits exceptionnels	0	25 821
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0	1 598
		0
		0
VI - Charges exceptionnelles	0	1 598
Résultat Exceptionnel	0	24 223
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0
Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	2 149 511	2 097 240
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 125 473	2 022 552
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	24 038	74 688
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat		
Prestations en nature	1 565 817	1 082 091
Dons en nature	213 152	316 654
	1 879 029	1 587 949
Total	3 657 998	2 986 695
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat		
Prestations en nature	1 565 817	1 082 091
Secours en nature	213 152	316 654
	1 879 029	1 587 949
Total	3 657 998	2 986 695



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de la HAUTE GARONNE
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	5
Moyens mis en oeuvre	6
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	7
Durée de l'exercice et date de clôture	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	8
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Stocks liés à l'achat de produits alimentaires financé par des dotations financières	9
Subventions d'investissements	9
Fonds reportés sur legs et donations	9
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	9
Provisions pour risques et charges	9
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R.)	10
Compte d'emplois des ressources	11
Evénements postérieurs à la clôture	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
Engagements hors bilan	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	14
Passif	14
VI. Informations relatives au compte de résultat	22
Ventilation par nature des produits d'activités	22
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'entreprise pour l'exercice 2025	22
Effectif	23
Résultat exceptionnel	23
VII. Autres informations	24
Contributions volontaires en nature	24
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	26
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	26
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	26



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

2025-2026

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2025



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Page 123



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de se libérer et de trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à se libérer, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de se libérer.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de la HAUTE GARONNE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collectifs-séminaires bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.



Les antennes : 10 en 2025

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 8 en 2025

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 3 200 en 2025

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 1249 en 2025

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 14 salariés présents au 31 décembre 2025

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)	
Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice	Secours Populaire France – Association Nationale
	9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris
	Inscription RNA : W751227400



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été fortement impacté par :

Nous avons constaté une continuité de la contribution financière reçue par le Secours Populaire National concernant le projet « Mieux Manger Pour Tous » par rapport à 2024.

Il y a eu également la Journée des Oubliés des Vacances à Paris sur le champ de Mars courant Août venant marquer l'événement le plus important de l'année fêtant par la même occasion les 80 ans d'existence du Secours Populaire. Cela se traduit dans les comptes par une augmentation des frais de transport.

Nous constatons aussi durant cette exercice une forte progression des aides apportées aux familles notamment financières par l'intermédiaire du soutien au logement mais aussi des vacances en tout genre.



III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents constituant les états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Référentiel comptable utilisé**

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

- **Application des conventions comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- **Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers**

La première application du règlement ANC N° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général. Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC N° 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération de la HAUTE GARONNE sont les suivantes :

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 12 200 € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).

Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », concernent des remboursements de l'union nationale pour des frais avancés en fédération (voyages, repas, logements) pour un montant de 11 507 €. À compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes 4674NATDI pour un montant de 7 238 € et présentés sur la ligne « Créances ».

- **Valorisation des contributions volontaires en nature**

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et un mode d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Antérieurement, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
1 158 106,83€	1 565 816,67€	407 709,84€



DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLÔTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.



Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.



LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis. Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit à la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Les règles de gestion applicables concernant les amortissements sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (Conseil d'Administration du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.



FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions financières des fondations et associations »

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Père Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (1) (R)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-01 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8 %.

Pour 2025, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

2025

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-58 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2025 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 130 940 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	10 368,00 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- Indemnité prévue par le code du travail
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,96%
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 10 689,43 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

Engagements de crédit-bail					
	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée à l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Catégorie immobilisation 1					
Catégorie immobilisation 2					
Total					



	Redevances payées		Redevances restantes à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Catégorie immobilisation 1						
Catégorie immobilisation 2						
Total						

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation et assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2025 d'un testateur pour un montant de 203 304,90 € (net des 8% d. Frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Malade / Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 0 €.

**V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****ACTIF**

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025,
- ✓ L'état des variations des dépréciations,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,

Les mouvements des immobilisations :

En Euros	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et créations en 2025	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2025	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	143 050	20 000	0	163 050
Agencements et aménagements de terrain	0	20 529	0	20 529
Constructions	1 096 125	164 235	0	1 260 360
Installations techniques, matériel et outillage industriel	172 410	18 180	0	190 590
Autres immobilisations corporelles:	401 221	0	7 200	394 021
Installations générales, agencements divers	19 090	0	0	19 090
Matériel de transport	302 315	0	7 200	295 115
Matériel de bureau et informatique	58 587	0	0	58 587
Mobiliier	21 230	0	0	21 230
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	1 812 807	222 944	7 200	2 028 551
Immobilisations financières (III)				
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	3 100	0	0	3 100
Prêts	0	0	0	0
Autres	3 798	0	0	3 798
Immobilisations financières (III)	6 898	0	0	6 898
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 819 705	222 944	7 200	2 035 449



Les mouvements des amortissements :

En Euros	Durée d'utilisation	Mode d'amt.	Montant en début d'exercice 2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice 2025
Frais d'établissement	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	10 à 20 ans	linéaire	0	684	0	684
Constructions	15 à 50 ans	linéaire	965 975	11 651	0	977 626
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 10 ans	linéaire	152 715	10 698	0	163 413
Autres immobilisations corporelles:		linéaire	318 672	29 725	7 200	341 197
Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	linéaire	10 953	1 871	0	12 823
Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire	232 773	25 459	7 200	251 032
Matériel de bureau et informatique	3 ans	linéaire	55 493	1 767	0	57 260
Mobilier	5 à 10 ans	linéaire	19 454	628	0	20 082
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	0	0	1 437 362	52 759	7 200	1 482 921
autres TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	1 437 362	52 759	7 200	1 482 921

L'état des stocks au 31/12/2025 :

En Euros	Stocks au 01/01/2025	Reprise de stocks au 31/12/2025	Nouveaux stocks au 31/12/2025	Stocks au 31/12/2025
Stocks des autres approvisionnements	0	0	0	0
Stocks des marchandises	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0



Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En euros	Année 2025
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0
Participations	0
Autres titres immobilisés	6 898
Prêts	0
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients et comptes rattachés	131 513
Autres créances:	150 741
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	1 296
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	1 000
<i>Autres</i>	148 445
Créances reçues par legs ou donations	0
Charges constatées d'avance	2 789
TOTAL	291 941



Etat des variations des dépréciations :

En Euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations des comptes clients	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Les produits à recevoir :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	2 162
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	1 162
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	1 000
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	10 052
TOTAL	12 215

Les mouvements de trésorerie :

En Euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	1 619 103	1 475 761
<i>Placements divers</i>	76 533	78 184
<i>OPCVM</i>	0	0
Fonds National de Solidarité	1 542 570	1 397 576
Comptes courants	291 292	36 140
Caisses	15 058	16 789
TOTAL	1 925 452	1 528 689



Le détail des charges constatées d'avance :

En Euros	Année 2025
Exploitation courante	2 789
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	2 789

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant.

5.1.2 Donations temporaires d'usage

Néant.



PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf. 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance

La variation des provisions :

En Euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

En Euros	Montants au 31/12/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	0
<i>Emprunts</i>	0
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0
<i>Dettes financières</i>	0
Emprunts auprès des structures SPF	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 853
Dettes fiscales et sociales:	90 191
<i>Personnel</i>	31 472
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	43 659
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	15 060
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	6 953
Produits constatés d'avance	10 000
TOTAL	211 997



Dettes garanties par des sûretés réelles :

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Dettes 1		
Dettes 2		

Le détail des charges à payer :

En Euros	Montants au 31/12/2025
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	0
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	39 680
<i>Personnel</i>	31 472
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	8 208
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	0
Créditeurs divers	0
TOTAL	39 680

Le détail des produits constatés d'avance :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Exploitation courante	10 000
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	10 000



5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	361 570	0	0	0	0	-16 000	0	345 570
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	14 361	0	0	0	0	-14 361	0	0
Report à nouveau	1 558 777	74 688	0	30 361	0	0	0	1 663 827
Excédent ou déficit de l'exercice	74 688	-74 688	0	24 038	0	0	0	24 038
Situation nette	2 009 397	0	0	54 399	0	-30 361	0	2 033 435
Dotations consommables	Montant	Montant	générosité du public	Montant	générosité du public	Montant	générosité du public	Montant
Subventions d'investissement	24 400					-12200		12 200
Provisions réglementées								
TOTAL	2 033 797	0	0	54 399	0	-42 561	0	2 045 635

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	138 007	479	70 829	67 657
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	33 940	32 127	33 940	32 127
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	37 279	92	28 527	8 844
TOTAL	209 226	32 699	133 296	108 628



VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et "subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En Euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	296 028	264 833
Concours publics et subventions d'exploitations	162 604	207 179
Dons manuels	585 628	583 523
Mécénats	14 282	32 052
Legs, donations et assurances-vie	13 566	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	552 123	535 860
Reprises sur provision et transferts de charges	0	11 507
Utilisations des fonds dédiés	133 296	46 677
Participations des destinataires de la solidarité	75 288	92 108
Produits d'initiatives	259 462	252 098
Autres produits	0	0
TOTAL	2 092 278	2 025 838



Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

En Euros	Montant
PRODUITS :	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
CHARGES :	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL	0

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En Euros	Montant
Subventions d'investissements au bilan	12200
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	0
Subventions départementales	99 550
Subventions communales	34 510
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	0
Subventions Publiques Diverses	9 328
Subventions emplois aidés	7 016
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
TOTAL	162 604



ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

(VERSION SYNTHETIQUE [1])

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Émirats arabes unis	100,00€
États-unis	100,00€
Royaume-uni	120,00€

[1] La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.)

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 3.



Répartition des effectifs par catégorie :

Effectif moyen employé pendant l'exercice

Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	14,17
Cadres et ingénieurs	2,00
Total	16,17

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2025
est inhérent à un (des) événement(s) majeur(s) inhabituel(s)
Néant

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.
Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine comptable ou fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;

les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2025
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0



VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets...
- Prestations en nature : places spectacle, affichage publicitaire, activités sportives...
- Mise à disposition de locaux, personnes, véhicules.
- Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, l'Etat etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

- Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que possible.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la Fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion		Pièces	Kg
Habilleme nt d'occasion		0	0
Couchages d'occasion		0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions		0	0
Vaisselle s d'occasion		0	0
Education		0	0
Santé		0	0
Jouets d'occasion		0	0
Loisirs		0	0
Heures d'instances	200 Heures		



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 26,73 € pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 200 heures.



VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2025 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 29 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- Les missions sociales,
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :



8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des dons financiers des entreprises (meubles et/ou fonds) qu'il soit affecté ou non affecté,
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été déterminée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association Nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat » : rubriques du CROD et du CER :

- Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clés de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses liées :

- conception, réalisation et envoi de publicités,
- recherche et gestion des legs,
- frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- campagne du Don'actions,
- frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses liées :

- organisation d'initiatives, braderies,
- initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- frais de recherche de subventions publiques.



8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux,
- administration générale,
- communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de € sur 2025 pour les fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité aux années futures.

FED GM 031 0 00000 000054		Fédération de la HAUTE GARONNE		2025	
CROD					
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Cotisations	0	0	0	0	
1.2 Dons, legs et mécénat					
- Dons manuels	585 628	585 628	583 523	583 523	
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0	
- Mécénat	14 282	14 282	32 052	32 052	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	13 566	13 566	0	0	
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
2.1 Cotisations statutaires	114 201		101 528		
2.2 Parrainage des entreprises	0		0		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	437 921		434 332		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	688 012		679 749		
3-SUBVENTIONS	182 604		219 379		
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0	
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	133 296	28 527	46 677	20 736	
TOTAL	2 149 511	642 003	2 097 240	636 311	
CHARGES PAR DESTINATION					
1-MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France					
- Actions réalisées par l'organisme	1 702 275	589 237	1 551 651	536 979	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	9 839	1 023	7 500	994	
1.2 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme	20 913	5 766	10 808	5 052	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	166 434	45 885	137 330	64 197	
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	63 805	0	59 675	0	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	6 569	0	9 239	0	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	122 939	0	132 306	0	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
	0	0	0	0	
5-IMPOT SUR LES BENEFICES					
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE					
	32 699	92	114 043	29 089	
TOTAL	2 125 473	642 003	2 022 552	636 311	
EXCEDENT OU DEFICIT	24 038	0	74 688	0	

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 565 817	1 565 817	1 082 091	1 082 091
- Prestations en nature	182 752	182 752	207 519	207 519
- Dons en nature	1 028 867	1 028 867	1 026 881	1 026 881
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	30 400		109 135	
- Dons en nature	850 163		561 069	
TOTAL	3 657 998	2 777 435	2 986 695	2 316 491
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	3 179 778	2 459 383	2 627 946	2 080 424
- Réalisées à l'étranger	235 362	156 533	152 120	100 099
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	88 410	58 799	70 766	46 566
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	154 448	102 719	135 863	89 401
TOTAL	3 657 998	2 777 435	2 986 695	2 316 491

FED GM 031 0 00000 000054		Fédération de la HAUTE GARONNE		2025	
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1-MISSIONS SOCIALES				1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France				1.1 Contributions	
- Actions réalisées par l'organisme		589 237	536 979	1.2 Dons, legs et mécénat	0
- Versements à un organisme central ou à		1 023	994	- Dons manuels	585 628
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances-vie	0
- Actions réalisées par l'organisme		5 766	5 052	- Mécénat	14 282
- Versements à un organisme central ou à		45 885	64 197	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	13 566
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		0	0		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0	0		
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT		0	0		
TOTAL DES EMPLOIS		641 911	607 222	TOTAL DES RESSOURCES	613 476
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		92	29 089	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	28 527
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0
TOTAL		642 003	636 311	TOTAL	642 003

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)

(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public

(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			- Bénévolat	1 565 817	1 082 091
- Réalisées en France	2 459 383	2 080 424	- Prestations en nature	182 752	207 519
- Réalisées à l'étranger	156 533	100 099	- Dons en nature	1 028 867	1 026 881
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	58 799	46 506			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	102 719	89 401			
TOTAL	2 777 435	2 316 491	TOTAL	2 777 435	2 316 491

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	37 279	28 926
(-) Utilisation	28 527	20 736
(+) Report	92	29 089
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 844	37 279